



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage

QUE lors de la séance tenue le 7 février, le conseil de la municipalité a adopté le projet de règlement numéro 18-23 relatif à la démolition d'immeubles;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 février 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil, sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé durant les heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 12 avenue des Érables, à Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Gabriel-Lalemant, ce 9e jour du mois de février 2023.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Dionne, résidant à Saint-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant l'adoption du projet de règlement no 16-23 relatif à la démolition d'immeubles, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 le 9 février 2023.

En foi de quoi je donne ce certificat, le 9 février 2023 à Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière